

Vendredi 2 décembre 2016 – LORP-SENTARAILLE

COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Collège régional : François ARCANGELI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : André ROUCH.

Collège communal : Adeline MAUDUIT, Louis BLAZY, Maurice BACHELET, Torcuato RUIZ ALFARO, Guillaume CANIL, Jacques MAYER, Arlette OURTAU, Bernard DELBOSC, Michaël STEPHAN, Marc DUMONT, Nathalie DUPUY, Jean-Christophe DANDIEU, Annick CHANOT, Hervé CLAUSTRE, Christian CARRERE, Jocelyne SOUM, William ACROYD, Frédéric VIGNOLES, Pierre ORTET, Jean-Louis ATTANE, Didier PIQUEMAL, Michèle COLIN, Rose BALAGUE, Marc DELANGRE, Yvan GROS, René CLASTRES, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Michel DEJEAN, Claude RICHARD, Janine PASCALE, Jean-Charles THORRE, Michel SUBRA, François MURILLO, Marie-Christine DENAT-PINE, Nathalie AURIAC, Christine TOUGNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Pierrette LAPEYRE, Thierry TARIOL, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Colette ROMIER, Bernard CAVAILLE, Jean-Michel PICARD, Dominique DUPUI.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Kamel CHIBLI à Katy WERSINGER, Nathalie MADER à François ARCANGELI, John PALACIN à Kathy WERSINGER, Guy ESCLOPE à François ARCANGELI.

Collège départemental : Christine GASTON à André ROUCH.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD à Bernard DELBOSC, Alain DE LA CRUZ RUEDA à Jean-Louis ATTANE, Michel BOUCHE à Louis BLAZY, Bernard DEFFARGES à Pierre ORTET, Gérard PIQUEMAL à Christiane OADON, Roland BERNIE à Michel COLIN.

Excusés ou absents :

Collège départemental : Henri NAYROU, Christine TEQUI, Alain BARI, Eric DONZE.

Collège communal : Paul BEGOU, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Claude DUPUY, Antoine DUBURCQ, Marc MAGE, Anthony PAROLIN MAURETTE, Michel ANQUET, Yves GAREL, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Aurélie MIR, Jean-Michel GUARINO, Marie BALTAZAR, Jean-Claude COMMENGE, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nicole LACAZE, Cécile MENDOUZE, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Jean-Paul ROUQUIER, Thierry PORTET, Claude TERON, Huguette TOURRET, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Georges POULET, Denis MIALHE, Francis ROIG, Raymond BERDOU, Patrice COMMENGE, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPAIN, Galaad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Didier MAZERIES, Michel LIMOGES, Monique RALUY, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Laurent BORDES, Jacques BERTRAND, Jean-Louis ROGALLE, Sophie COSTESEQUE, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Frédéric BONNEL, Antoine DESDOIT, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Guillaume JOLIBERT, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Sophie ESTEULLE, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Michel HUET, Jean-Claude BAREILLE, Djamila ROUMILA, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Gabriel FAURE, Gisèle SOLER, Jacqueline MAURAN, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Roland MOLE.

I - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 14 octobre à Vicdessos. A l'unanimité le Comité syndical l'approuve.

Election d'un membre du Bureau - Collège des communes (réf. Charte art. 1.4)

Le Président explique que M. Jean-Louis Rogalle a décidé de cesser ses fonctions au sein du Conseil municipal d'Oust. Il siégeait au Bureau du Syndicat mixte en qualité de membre du Collège des communes. Il convient de procéder à son remplacement.

Il rappelle que les statuts du Syndicat mixte (art. VII) fixent le nombre de délégués du Collège des communes à 14 et que les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs collègues respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.

Le Collège des communes propose pour siéger au Bureau :Geneviève ARNAUD.

Le Président propose de procéder à l'élection.

A l'unanimité le Comité syndical élit Geneviève ARNAUD pour siéger au Bureau en tant que membre du Collège des communes.

II – PROGRAMME D'ACTIONS

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : distribution de lampes LED pour les locataires des logements sociaux, les bénéficiaires des CCAS (réf. Charte art 8.5)

Le Président rappelle que le PNR a été labellisé en 2015 par Ségolène Royal parmi les premiers lauréats « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » sur la base d'un projet qui vise notamment à : accélérer la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques dans le bâtiment et l'urbanisme ; accompagner les intercommunalités à devenir des TEPOS (Territoires à Energie POSitive) ; développer les démarches participatives pour favoriser l'éco-responsabilité. Cette opération a permis de mobiliser 500 k€ en 2015 pour des projets portés par des collectivités et une extension d'enveloppe d'1,5 M€ a été demandée pour de nouveaux projets.

4 000 lampes LED sont mises gratuitement à disposition du PNR qui est chargé de l'organisation de la distribution gratuite de ces lampes de manière équitable au sein des collectivités qu'il regroupe.

Cette action de transition énergétique pour la croissance verte est proposée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en partenariat avec EDF.

Les communes concernées ont pu récupérer les lampes LED au comité syndical du 14 octobre dernier, sur place à Lorp en marge de la réunion ou directement au siège du PNR.

Mise en œuvre des actions « mobilité et déplacements » du PNR (réf. Charte art 8.5)

Julien RETIVEAU explique que le diagnostic gaz à effet de serre du PNR a permis de mettre en avant que « les transports » représentent 25 % des consommations énergétiques du PNR et 40 % des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, il convient d'agir pour tenter de réduire la contribution des transports à l'effet de serre et à la mobilisation des ressources naturelles (énergies fossiles).

Ainsi, avec divers partenaires notamment les services de l'Etat, le SMPNR a décidé « d'investir » les problématiques de mobilité de manière opérationnelle ; et porte les deux programmes suivants :

- Le plan global de déplacement de l'ouest du PNR (Couserans) confié au bureau d'études Iter avec un cofinancement de la Région et l'ADEME Occitanie. Les objectifs sont de promouvoir l'offre et le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture particulière que ce soit pour le déplacement des personnes ou des marchandises ; en particulier promouvoir les schémas de modes doux, accompagner des démarches de politique globale de déplacements, aider aux démarches d'expérimentation et d'évaluation des autorités organisatrices de transport pour diminuer l'usage de la voiture.
- La recherche-action TEAMM (Territoires d'Expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne) porté par le Commissariat de massif des Pyrénées. Le SMPNR a souhaité participer à cette recherche-action en tant que « territoire pilote » sur la mobilité des jeunes de 15 à 24 ans, dont le domicile se trouve dans les communautés de communes du Canton de Massat, du Canton d'Oust et dans la communauté de communes du Castillonnais dont l'objectif est de construire, in situ, avec les partenaires locaux des solutions de déplacements innovantes et alternatives à l'usage « systématisé » de la voiture individuelle.

De manière à engager une première phase concrète et opérationnelle d'actions, le SMPNR a répondu à l'appel à projet du CGET Pyrénées pour améliorer la mobilité durable des personnes, des biens et des services, marchands ou non marchands dans les Pyrénées en mai dernier. Ce projet de mobilité durable a été retenu par le CGET Pyrénées et a permis de créer notamment le poste de chargé de projet mobilité durable au PNR.

Julien RETIVEAU présente en détail les actions 2017 prévues dans le cadre de ce projet.

Il annonce le lancement d'un appel à intérêt auprès des communes pour une action portant sur le covoiturage.

Constitution du Groupement d'Intérêt Public départemental "Estive et Forêt" (réf. Charte art. 1.4, 3 et 8)

«Dans l'idée de mettre en place une structure pour le portage des actions pastorales et forestières sur le département de l'Ariège», le Conseil départemental a proposé au Syndicat mixte de s'associer à la création d'un Groupement d'Intérêt Public "Estive et Forêt". Celui-ci serait chargé, dans ses domaines d'interventions, de structurer les partenariats entre ses membres pressentis : CD 09, Fédération Pastorale de l'Ariège, Chambre d'Agriculture de l'Ariège, DDT de l'Ariège, EPLE de Pamiers (Lycée Agricole + CFPPA), SMPNR.

Le Président présente son objet, sa composition et sa gouvernance projetés. Il explique que Monsieur le Président du Conseil départemental demande au SMPNR de *"bien vouloir statuer et confirmer notre engagement dans cette démarche, ainsi que notre adhésion à cette structure, ce avant la fin de l'année 2016"*.

A l'unanimité le Comité syndical décide de s'associer à la création d'un Groupement d'Intérêt Public "Estive et Forêt", et précise que les apports du SMPNR au groupement pourront se faire en nature (mise à disposition de matériels, de locaux...) ou sous forme de mise à disposition des personnels, dans la mesure où ceux-ci sont financièrement compensés par le GIP. Les apports sous forme numéraire sont exclus.

Programme d'actions prévisionnel 2017

Matthieu CRUEGE explique que le projet de programme d'actions 2017 du SMPNR a été examiné et approuvé par le Bureau du SMPNR, réuni en septembre dernier. Il précise que son contenu définitif et son financement sont actuellement en cours de discussion en relation avec les partenaires financiers du SMPNR : Etat, Région, Département... Matthieu CRUEGE présente le programme de façon détaillée, action par action.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme d'actions 2017 du SMPNR, et autorise le Président à solliciter les financeurs pour établir les plans de financement des différentes opérations et les mettre en œuvre (Etat, Région, Département, Europe, Agence de l'Eau, ADEME...).

III – MOYENS DU SYNDICAT

Débat d'orientations budgétaires 2017

Camille JAUDIN explique que le projet de budget 2017 se situe tout comme en 2016 dans un contexte complexe et de faible niveau de visibilité sur les financements mobilisables pour les opérations et l'ingénierie.

D'une manière générale, la contraction des financements mobilisables rend plus difficile l'élaboration des plans de financement prévisionnels des opérations envisagées, et suppose un travail préparatoire plus long et plus fastidieux, avec une charge administrative plus lourde. La généralisation des appels à projets conduit dans bien des cas à des délais supplémentaires dans l'accès aux financements et augmente les niveaux d'incertitude dans leur obtention.

Camille JAUDIN ajoute que la mise en route par les autorités de gestion des nouveaux dispositifs européens sur la période 2014-2020 se poursuit mais a subi un décalage chronologique s'agissant de plusieurs mesures intéressant spécialement le Syndicat mixte : par exemple Leader, stratégies forestières locales sur FEADER, mesures FEDER... Les nouveaux critères et les nouvelles modalités de mise en œuvre (ex. planchers de dépenses, fonctionnement par appels à projets...) peuvent conduire à un niveau de bénéfice moindre des crédits européens que sur la précédente période avec notamment un concours plus faible au financement de l'ingénierie spécialisée du SMPNR.

La réforme territoriale et les mécanismes de fusion en cours modifieront le paysage institutionnel dans lequel s'insère le PNR. En particulier, la mise en place de la nouvelle Grande Région conduit à une redéfinition des stratégies et politiques régionales et leurs rapports au PNR.

Dans ce contexte, Camille JAUDIN présente les grandes lignes des orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2017. Elles ont été étudiées par le Bureau lors de sa réunion du 23 novembre.

Camille JAUDIN explique que les orientations s'appuient sur une stratégie de maîtrise des dépenses, voire de diminution dans certains postes. A ce jour, l'équilibre ne peut être atteint que grâce à l'utilisation d'une partie de l'excédent budgétaire cumulé, qui se verrait ainsi sensiblement réduit dans la perspective de l'année 2018 et des suivantes.

* Charges structurelles et charges externes liées au fonctionnement de la structure : assurances, fournitures diverses, gestion courante, prestations de services... Grâce au plan d'économies mis en œuvre par le Syndicat, ces charges ont été diminuées depuis 2014. Pour 2017, il est proposé de poursuivre cet effort.

* Charges de personnel : permanents, contractuels et stagiaires. Les charges de personnel ont été de nouveau maîtrisées en 2016, tout emploi créé ou renouvelé ayant été cofinancé par des concours externes (Europe, ADEME, Etat, Agence de l'Eau...). Pour 2017, il est proposé de stabiliser la masse salariale pour assurer le bon fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des actions.

* Plan d'actions : la proposition reprend aujourd'hui les actions pour lesquelles le Syndicat a reçu les notifications. Ces actions font donc partie des programmes de 2015 et 2016. Une partie de ces actions participe au financement des emplois.

* Investissement : cette année, la section d'investissement ne présente pas de forts montants. Les dépenses présentées sont liées au renouvellement de matériel et d'équipements.

* Recettes : En sus des cotisations statutaires de ses membres, le Syndicat mixte s'attache à mobiliser à plein les concours financiers divers pour financer son fonctionnement (notamment son ingénierie), son plan d'actions et son programme d'investissement : Etat (FNADT, Ministère de l'Ecologie, Commissariat de Massif...), Europe (FEDER, FEADER...), Agence de l'Eau, ADEME, partenariats d'entreprises...

Le Président explique que l'ensemble du budget est à ce stade équilibré grâce à une utilisation de l'excédent cumulé de 200 000 €. Aussi l'objectif en vue d'établir et d'équilibrer le budget, est de mobiliser plus de fonds, notamment européens, afin d'augmenter les recettes. Le total conduira à un budget à équilibrer en dépenses et recettes à un niveau prévisible d'environ 2 million d'euros.

Sur proposition du Président, le Comité syndical examine et débat des orientations budgétaires 2017.

IV – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Yves ROUGES explique que l'association des Amis du Parc a organisé la rencontre des associations des amis des PNR de la région Occitanie. Les participants étaient nombreux. Cette manifestation a rencontré un vif succès. Aujourd'hui il n'existe pas d'association de ce type dans tous les PNR, Yves ROUGES souligne l'importance de les promouvoir, car Les Amis du Parc apportent beaucoup à la vie du PNR.

Enfin, Yves ROUGES souhaite rendre hommage à Michel SEBASTIEN, ; il propose au nom des Amis du Parc de donner son nom à la salle d'exposition de la Ferme d'Icart à Montels.

Le Président explique que le projet de création du PNR du Comminges avance à grand pas. Il donne la parole à François ARCANGELI, qui pilote sa création. Celui-ci rappelle que lors de la création du PNR des Pyrénées Ariégeoises, la question d'intégrer le Comminges s'était posée...Aujourd'hui, des possibilités de collaborations entre le PNR du Comminges et le PNR des Pyrénées Ariégeoises apparaissent d'emblée sur la forêt, la biodiversité, l'économie, la promotion..... La création du PNR sera étudiée au sein de la Région au cours du 1^{er} semestre 2017.

Le Président clôt la séance.

Le Président
André ROUCH

